



Nadine Ramaroson, Ministre de la Population et des Affaires sociales de Madagascar

Vous avez été nombreux(ses) à avoir réagi et surtout à demander des éclaircissements sur cette énième affaire foncière opposant des paysans à une société privée étrangère. Je vous livre ci-après et dans les détails le déroulement des faits qui inclut l'arrestation humiliante, dégradante et discréditant de 3 membres de mon cabinet le 04 août 2011.

Les motifs évoqués :

- les membres du cabinet seraient entrés en effraction dans un domaine titré et borné
- ils auraient distribué des terres au « FOKONOLONA »
- ils auraient clôturé les terres en question et planté des drapeaux dessus
- ils auraient incité le Fokonolona à la rébellion
- ils auraient forcé un barrage des gendarmes et auraient pris la fuite

- ils auraient été interceptés à Ambatomirahavavy.

Ces informations ont été transmises par le Général RAVALOMANANA Richard par téléphone le Jeudi dans la soirée en réponse de ma demande d'explication.

Le vendredi 05 Août, j'ai demandé au Général RAVALOMANANA de recevoir mon Directeur de Cabinet, le Colonel RALAIVAO Pierre Louis Charles, signataire de l'ordre de mission, et Monsieur RAKOTONIRINA Angelo, Inspecteur du Cabinet, dans le bureau du Général RAVALOMANANA avec le chauffeur de la voiture 4X4 qui a emmené les missionnaires (les 3 membres de mon cabinet) sur place et un représentant du Fokonolona. Objet de cette visite : la confirmation que ces membres du cabinet étaient bel et bien porteurs d'un ordre de mission pour constater sur terrain les doléances présentées par des représentants du Fokonolona qui étaient venus au Ministère. Ces représentants du Fokonolona étaient venus pendant trois mois, solliciter notre Ministère pour leur venir en aide.

Le lundi 08 Août 2011, avec tout le STAFF du Ministère, nous nous sommes rendus sur les lieux aux fins de recoupement des accusations portées à ces membres du Cabinet en présence des Autorités Locales (Adjoint Chef District, Maire, Chef Fokontany) et accompagnés de journalistes. Il s'est avéré que les membres du Cabinet ne sont ni entrés en infraction dans le domaine en question, n'ont distribué de lopins de terres, ni clôturé des terrains ou planté des drapeaux. Ils sont venus écouter le Fokonolona, et ont demandé à s'entretenir avec les responsables de la Société exploitante dénommée « BIONEXX » en présence de quatre gendarmes qui assuraient la sécurité de ladite société.

Selon les témoignages que nous avons recueillis sur place, aucune des accusations n'est fondée. Ils n'ont forcé aucun barrage mais ont dû contourner la route suite au fait qu'un tracteur de ladite société a été mis en travers de leur chemin. Ils ont dûment informé les quatre gendarmes qu'ils allaient déjeuner au village où ils ont été appréhendés par des éléments de la gendarmerie, et emmenés dans l'un des deux véhicules 4X4 de la société BIONEXX et suivi en renfort par deux camions entiers de gendarmes.

Nos membres du cabinet ont été brutalisés et poussés de force dans un des 4X4 de la société « BIONEXX » immatriculé 6866 TAH.

Il n'y a eu à aucun moment aucune incitation à la désobéissance civile ou à la rébellion. Le seul fait qui a été rapporté par les quatre gendarmes est que, la veille, le Fokonolona s'est couché devant le tracteur pour empêcher la destruction de leurs cultures.

Nous avons écouté les récits des représentants du Fokonolona à savoir l'historique du terrain et les raisons de leurs doléances, ce à quoi ils ont répondu qu'ils ont eu à faire à plusieurs sociétés :

1965 : CENTRE NATIONALE AVICOLE

1973 : FERME D'ETAT

1983 : LIMA HOLDING

1989 : MAGRI

1991 : PICOR puis GENIA

2008 : SOPRAMAD

2010 : BIONEXX

Durant quarante ans, ils avaient exploité les terres en toute quiétude et même après la convention obtenue par LIMA HOLDING avec l'Etat. L'arrivée de la société BIONEXX en 2009 aurait tout remis en cause : cette société leur aurait demandé soit de quitter les terres soit de les louer à la société pour Ar 400,000 HTVA/Ha/An. Une poignée de paysans de la commune voisine aurait accepté de payer ce loyer mais tout le Fokonolona des Fokontany Fenomanana et Antanimarina ont refusé aux motifs qu'ils ne vont pas louer leur propre terre

qu'ils ont mise en valeur depuis quarante ans et pour faute de moyens. Faut-il encore préciser que ceux qui ont accepté de payer seraient des employés de BIONEXX. Il est également à noter qu'on parle d'une prétendue décision d'expulsion alors que le Fokonolona n'a jamais été convoqué au Tribunal dans ce sens.

Ce Fokonolona a instamment prié le Ministère de la Population et des Affaires sociales de se pencher sur son cas depuis trois mois mais c'est la démolition de leurs habitations et de leurs tombeaux ancestraux qui a amené le Ministère à dépêcher une mission d'urgence sur place.

Nadine Ramaroson

Ministre de la Population et des Affaires sociales

Vendredi 12 août 2011

http://fr-fr.facebook.com/note.php?note_id=216953951690104